



Avis général n° 5

Organisation du déjeuner au lycée

- L'organisation des repas tartines débute le jeudi 7 septembre 2017.
- Le service vente de sandwiches débute également le jeudi 7 septembre 2017.
- Quand ? 10h30, 12h25 ou 13h15.
- Où ? Dans le petit local à proximité du bureau de M. le Proviseur
- Combien ? 2€50

1. Inscription et encadrement pour les élèves du 1^{er} degré

- Les parents complètent le talon d'inscription en fixant les jours où leur enfant reste au déjeuner.
- La présence de l'élève étant contrôlée et encadrée, il convient de respecter le calendrier fixé.
- Talon complété à remettre à la secrétaire de niveau le mercredi 6 septembre.

2. Contrôle des présences pour les élèves du D1

- Avant le repas l'élève présente son journal de classe à la date du jour au surveillant qui y appose un cachet de présence. C'est ce cachet qui permet aux parents de contrôler la présence effective de leur enfant aux repas.
- L'absence non motivée au déjeuner est sanctionnée par des points de comportement mais elle ne donne pas lieu à l'envoi d'une carte d'absence.
- L'élève qui doit quitter l'école pour un motif impérieux avant le déjeuner doit adresser une demande écrite signée par les parents à Monsieur le Proviseur avant 8 heures.
- Les élèves qui n'ont plus cours l'après-midi doivent nécessairement quitter l'établissement et le périmètre dans les plus brefs délais.

3. A partir du cycle supérieur, les élèves quittent l'établissement à la pause déjeuner.

La Préfète
Michelle TASIAUX

XXXXXXXXXX

Bulletin d'inscription au service repas année scolaire 2017/2018

Je soussigné (nom, prénom).....

Responsable de (nom, prénom).....en (classe).....

L'élève du cycle inférieur qui n'est pas inscrit au service déjeuner ne reste pas au lycée durant le temps de midi

- Sortie autorisée
- Repas tartines

Signature des parents,